



URBANISME

MISE EN LIGNE LE 25-09-2023

(à rappeler dans toute correspondance)

DOSSIER N° DP 17306 23 00321

Demande du 10/05/2023

Adresse des travaux :

6 bis Rue JACQUES HENRI LARTIGUE  
17200 ROYAN

DESTINATAIRE

Madame Sylvaine MINGOT  
6 bis Rue Jacques Henri LARTIGUE  
17200 ROYAN

Affaire suivie par Mme BONNET Stéphanie

Objet : Rejet tacite

Envoi Recommandé avec AR

Madame,

Vous avez déposé une demande de déclaration préalable à la mairie de Royan le 10/05/2023.

Par lettre du 01/06/2023 notifié le 06/06/2023, je vous ai demandé de bien vouloir compléter votre dossier par les pièces suivantes :

- **DP02.** Merci de fournir un plan de masse à l'échelle (1/200 dans l'idéal) de la totalité de la parcelle avant et après travaux, matérialisant l'aménagement paysager, les surfaces étanches et indiquant la superficie des espaces de pleine terre (espaces enherbés ou plantés uniquement) et l'emprise au sol des constructions. Il conviendra de matérialiser à l'échelle l'implantation de l'abri de jardin.
- **DP04.** :. Merci de fournir un plan des façades de l'abri de jardin avec les dimensions.
- **DP05.** Merci de fournir une photographie lisible du lieu d'implantation de l'abri de jardin.
- **DP06.** : Merci de fournir un photomontage du projet.
- **DP11.** Merci de préciser la nature, couleur et dimension des matériaux utilisés.

L'ensemble des pièces n'ayant pas été adressé à la mairie de Royan à la date du 06/09/2023, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet. **Votre demande fait donc l'objet d'une décision tacite de rejet.**

Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France, chargé de l'instruction des dossiers dans la SPR, n'a pas été consulté, en l'absence de documents.

En conséquence, vous redéposerez une nouvelle demande tenant compte des éléments cités supra si vous souhaitez réaliser votre projet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

ROYAN, le 07/09/2023  
Pour le Maire et par délégation,  
Le Premier Adjoint,  
Didier SIMONNET

